

TAXES ET REDEVANCES DE LA VILLE DE ROCHFORT - Budget 2014

REF.	ARTICLE	INTITULE	TAUX actuels	Budget 2014
1	040/361-02	Redevance sur la demande de permis d'environnement	Classes 1 (250 €), 2 (100 €), 3 (20 €) Permis unique : classe 1 (300 €), 2 (150 €)	2.000,00
2	040/361-03	Redevance sur la délivrance d'un permis d'urbanisation	50 €/lot ou logement créé (+ 50 € si E.I.E. requise)	1.100,00
3	04001/361-04	Taxe sur la délivrance documents administratifs	divers	85.000,00
4	04002/361-04	Redevance sur la demande de permis d'urbanisme	de 30 à 120 €/demande suivant le type	25.000,00
5	040/361-48	Redevance sur les prestations administratives	divers	10.000,00
6	040/362-48	Taxe sur l'équipement de terrains urbanisables	remboursement	0,00
7	04001/363-03	Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés	121 €/ménage de 2 personnes ou plus, 2nd résident ou pers. morale (sauf réduction ou exonérations); 108 €/ménage d'1 personne	624.000,00
8	04003/363-03	Redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	De 180 à 320 €/an/conteneur suivant choix vidange - 0,25 €/sac biodégradable	1.220,00
9	04099/363-03	Redev.enlèvements spéciaux déchets ménagers	divers	250,00
10	040/363-07	Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages	divers	1.500,00
11	040/363-10	Taxe sur inhumations, dispersions,...	250 €	7.500,00
12	040/363-11	Redevance sur les exhumations	- 100 EUR par exhumation d'une urne d'un columbarium ou rassemblements cendres inhumées depuis plus de 10 ans, - 250 EUR par exhumation d'un caveau ou pour rassemblement restes de plusieurs corps inhumés depuis plus de 30 ans, - 500 EUR par exhumation d'une concession pleine-terre ou pour rassemblement restes de plusieurs corps inhumés depuis plus de 30 ans,	100,00
13	040/363-15	Redevance pour l'ouverture caveaux	- 50 EUR par ouverture	100,00
14	040/363-16	Redevance pour la délivrance de sacs pour les déchets	0,80€/30 l -1,60 €/60 l (+ sacs gratuits) (PMC : 0,12 € à partir du 41ème) 0,25 €/sac biodégradable	125.000,00
15	040/364-09	Taxe sur mines, minières et carrières	160.000 € à répartir annuellement	160.000,00
16	040/364-15	Taxe sur les activités ambulantes	27 €/jour/vendeur ou 370 €/an/vendeur	250,00
17	040/364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/dcm²	7.100,00
18	04001/364-24	Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	0,0111 € à 0,08 € suivant le poids (0,006 € presse régionale (- 25 €/6 mois)	120.000,00
19	040/364-26	Taxe de séjour	40 €/an/chambre louée	16.000,00
20	040/364-27	Taxe sur les terrains de caravanage	Taux fixé de 18,50 € à 60 € svt superficie	23.000,00
21	040/364-29	Taxe sur les véhicules isolés abandonnés	300 €/véhicule/an	300,00
22	040/364-32	Taxe sur les agences bancaires	200 €/poste de réception	9.000,00
23	040/365-01	Taxe sur spectacles et divertissements	0,07 €/entrée (25.000 entrées exonérées); 0,13 €/entrée combinée	17.500,00
24	040/366-01	Redevance pour le droit d'emplacement sur les marchés	divers	26.200,00
25	040/366-03	Redev. sur les installations foraines	divers (exonér.kermesses < 6 métiers)	12.500,00
26	040/366-07	Redevance parking gardé (Han-s/L.)	Véhicule (hors motorhomes) : de 9h à 16h : 4 €/véhicule Motorhomes : 10 €/24 h en juillet et août et 7,5 €/24 h de sept. à juin	60.000,00
27	04001/366-07	Taxe sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (15' gratuites)	1.000,00

28	04002/366-07	Taxe sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/heure ou 7,50 €/demi-jour	60.000,00
29	040/366-14	Redev. occupation à des fins commerciales ou publicitaires et à des fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redev. communale de stationnement	4 €/jour/emplacement du lundi au samedi ou 200 €/période de 6 mois cons./empl. ou 400 €/an/emplacement	2.000,00
30	04002/367-10	Taxe sur les pylônes GSM et autres	3.000 €/pylône (sf Astrid)	12.000,00
31	040/367-13	Taxe sur les secondes résidences	de 90 € à 480 € suivant le type	140.000,00
32	040/367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant/niveau A partir 5ème année : 150 €/m cour/niv.	20.000,00
33	040/371-01	Centimes additionnels au P.I.	2600	3.083.908,29
34	040/372-01	Taxe additionnelle à l' I.P.P.	8,50 %	3.048.068,70
35	040/373-01	Additio. Taxe véhic. Automobiles	Calcul du SPF Finances	164.946,15
36	351/161-01	Redev. pour les prestations SRI (divers)	divers	1.500,00
	35101/161-01	(guêpes)		5.000,00
37	35102/161-01	Redev. pour les prestations relatives à la prévention contre l'incendie	50 €/heure (+ forfait de 25 € pour frais admin.)	11.000,00
38	352/161-01	Redevance pour l'usage de l'ambulance (100)	60,50 par transport augmenté de : - 6,04 EUR par Km supplémentaire à partir du 11ème km - 4,62 EUR par Km supplémentaire à partir du 21ème Km et - 57,42 EUR par paire d'électrodes employées en cas d'utilisation du défibrillateur automatique externe - Montants fixés ci-avant adaptés au taux atteint par l'incide des prix à la consommation	180.000,00
39	421/180-01	Redevance prestations techniques	divers	4.000,00
	874/161-01			25.000,00
40	563/163-01	Redevance campings communaux	divers	190.000,00
41	764/161-04	Redevance bassin de natation	divers	22.000,00
42	76402/161-04	Redevance mini-golf	Entrées simples: 3,00 €/personne > 12 ans et 1,50 €/enfants < ou = 12 ans. Entrée délivrée dans le cadre d'un combiné : 2,50 €/personne > 12 ans et 1,00 €/enfants < ou = 12 ans. Gratuité: enfants < 5ans + participants aux plaines de jeux et stages sportifs de la Ville	4.500,00
43	767/161-04	Tarif des usagers de la bibliothèque	divers	13.000,00
44	874/161-02	Redevance pour la fourniture d'eau et pour la location du compteur	CVD = 2,4311 €/m³ htva (CVA : 1,745 €/m³) (compteur = (48,62) + (30 xCVA)/an)	} 2.206.606,80
45	878/163-01	Redev.pour la concession de sépultures,	} divers	
	878/161-02	la vente de caveaux		28.000,00
	87801/161-02	et la vente de monuments funéraires		250,00